

Critères de choix des projets sollicitant un financement de la 4ACG

Ces critères se réfèrent aux objectifs que s'est fixé l'association et qu'elle exprime dans sa charte, à savoir :

- financer, par le reversement du montant des retraites à l'Association, des **opérations de développement** dans un but de solidarité, de soutien,
 - vis-à-vis du **Peuple Algérien**
 - et en faveur **des populations qui souffrent de la guerre**

travailler avec les Algériens à la **réconciliation** de nos deux peuples

éveiller la vigilance des jeunes par un **travail de mémoire...**

Voilà donc le cadre qui nous est fixé pour le choix des projets qui nous sont présentés.

Critères proposés

Opérations de développement

- Privilégier les opérations de **développement économique et social** en milieu défavorisé (contexte de pauvreté, de guerre).
- privilégier, d'une façon générale, les actions ayant un caractère **de nécessité ou d'urgence** permettant de couvrir un déficit notoire au plan économique ou social
- Seraient donc à retenir en priorité les projets touchant :
 - o le développement de l'agriculture (ex. Tazla) et de la sauvegarde de l'environnement
 - o les activités productrices de revenus - petites entreprises – caisses de crédit... (ex. Touiza)
 - o les activités d'éducation, de formation, (concernant les écoles – les centres de jeunes), d'organisation de la société
 - o les interventions indispensables en matière d'équipements, d'infrastructures

Mais doit s'y ajouter impérativement la notion de « **projets appropriés par** » les bénéficiaires. Ces projets ne doivent pas être initiés ni conçus de l'extérieur par des gens aussi bien intentionnés soient-ils. Ces projets qui doivent être pensés dans une optique de **pérennité**, ne le seront qu'à la condition d'une **participation** forte, évidente, des populations bénéficiaires, à l'analyse de leur situation, à la recherche des solutions, à la conception des actions nécessaires et à la définition des modalités de leur mise en œuvre.

Ceci exclut le pur **humanitaire**, dont les besoins se révèlent disproportionnés par rapport aux capacités de financement de la 4ACG et qui exigent une organisation et un contrôle que seules peuvent exercer des structures spécifiques.

Zone géographique accessible

- Eviter la **dispersion** géographique
- Privilégier les interventions en **Algérie** (pays de **référence historique** de l'association, à l'égard duquel existe une **dette** de notre propre pays, et où peuvent se présenter des projets susceptibles de répondre à notre objectif de **réconciliation...**)
- Inclure les ex colonies françaises **du Maghreb**
- Conserver la **Palestine**, du fait d'une guerre qui s'éternise, des indéniables et impérieux besoins de la population, des interventions que nous continuons à suivre.
- La proximité géographique peut également être considérée comme un gage de partenariat plus réaliste et mieux maîtrisable.

Partenariat

- Ne retenir que les projets qui nous assurent un réel **partenariat**, transparent, confiant, qui sache rendre compte de l'utilisation de nos dons et qui accepte nos propres exigences, notre droit de regard, d'analyse, d'information.
- Ceci implique l'existence de **relais** fiables, sur lesquels nous devons pouvoir nous appuyer en amont, comme en aval de la demande.

Capacité de financement

- Privilégier les projets particulièrement démunis d'appuis.
- Eviter les projets qui sont déjà financés (ou qui en ont l'évidente possibilité) par les bailleurs de fonds importants, tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la coopération décentralisée française (municipalités, départements, régions), les coopérations internationales...